

être d'un changement qui abolirait cet affront personnel. Passant tous les jours devant cette plaque de cuivre en me rendant ici, j'en suis venu à penser qu'il serait bon de saisir de l'affaire notre comité de la Régie intérieure et de la Comptabilité, afin qu'on enlève cette plaque offensante et qu'on la remplace par une autre qui décrira mieux les personnes qui nous servent si bien. Pourquoi ne pas parler de «personnel de soutien»? Tous les honorables sénateurs conviendront sans doute que ces personnes soutiennent en effet les activités essentielles qui s'exercent ici.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

VINGT-QUATRIÈME ANNIVERSAIRE

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, le premier ministre m'a signalé ce matin que, conformément à l'usage, il fera demain à l'autre endroit une déclaration à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de la création des Nations Unies. De plus, le Sénat a toujours commémoré cet événement important de notre temps. Or, comme nous ne siégerons pas demain, j'ai laissé entendre au chef de l'opposition que le moment était bien choisi pour nous de réaffirmer notre foi et notre confiance dans cet organisme.

Comme les honorables sénateurs s'en souviendront, la charte des Nations Unies a été signée en avril 1945 à San Francisco. Tant de problèmes se sont posés à nous depuis, que cette époque nous paraît maintenant très éloignée, mais elle ne l'est pas en réalité, si on la place dans le déroulement des affaires humaines. Déjà cependant l'ONU a duré quatre ans de plus que son prédécesseur, la Société des Nations, et, tout comme celle-ci, elle a connu des difficultés, des vicissitudes et des critiques.

Les Nations Unies sont vraiment les successeurs de la Société des Nations. Quand nous pensons à celle-ci nous songeons au rôle remarquable qu'a assumé le sénateur Raoul Dandurand, ancien chef du gouvernement au Sénat, au sein de cet organisme de sécurité collective, créé par le Traité de Versailles.

Les Nations Unies ont, d'après moi, subi des changements énormes. Elles ont survécu à de nombreuses critiques, justifiées ou non. Quels que soient les reproches mérités par l'ONU il revient naturellement à ses États membres et à son secrétaire général d'y faire face. Toutefois, ce n'est ni la charte, ni les Nations Unies elles-mêmes qui présentent aujourd'hui des faiblesses. La charte a toujours autant de poids, de validité et d'utilité. Ce qui va mal est dû à l'intransigeance d'un grand nombre de ses membres qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations.

Le sénateur O'Leary, qui a déjà parlé plusieurs fois sur ce point, pourrait dire le contraire et invoquer l'autorité de George F. Kennan.

Néanmoins, je réaffirme que le Canada a absolument raison d'être fermement attaché aux Nations Unies, et je déclare que certaines difficultés résultent de l'intransigeance d'États membres plutôt que d'une lacune de la charte.

Défenseur convaincu des Nations Unies, je déplore que les grands problèmes de notre époque, notamment celui du Vietnam, et même le Moyen-Orient, ne soient pas résolus aux Nations Unies; toutefois, cela s'explique. Dans le cas du Vietnam, les principales parties intéressées ne sont pas membres de l'Organisation. Mais, me semble-t-il, ce serait folie, dans notre monde d'interdépendance, de perdre aujourd'hui confiance dans la charte des Nations Unies et dans l'Organisation elle-même.

Je le sais, les Canadiens appuient leur gouvernement alors qu'il renouvelle l'expression de son dévouement et de sa foi envers la cause de la sécurité collective.

[Français]

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, je crois que l'idée de rappeler les buts de l'Organisation des Nations Unies par une journée annuelle comme celle que nous marquerons demain est excellente.

Évidemment, si nous pensons seulement au Vietnam, au Moyen-Orient et au Nigéria, on peut douter, parfois, de l'efficacité de cet organisme, dont le but premier est de promouvoir, maintenir ou rétablir la paix...

[Traduction]

Il n'y a pas d'interprète?

L'honorable M. Croll: Non.

L'honorable M. Flynn: S'il n'y a pas d'interprète, honorables sénateurs, je vais poursuivre en anglais.

Je viens de dire que si l'on ne pense qu'au Vietnam, au Nigéria et au Moyen-Orient, on a parfois des doutes sur l'efficacité de l'organisation des Nations Unies. Pourtant, même lorsqu'il s'agit d'encourager, de préserver ou de rétablir la paix, les Nations Unies ont fait beaucoup. En tout cas, je suis d'accord avec l'honorable chef du gouvernement lorsqu'il dit qu'on peut attribuer les défauts de l'organisation bien plus à un manque de collaboration de la part de certains de ses membres plutôt qu'à sa Charte ou au principe de l'organisme lui-même.